

NOUVELLES

DE LA PROTECTION DE LA NATURE

1970, ANNEE EUROPEENNE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE (A.E.N.)

Dans son premier numéro du printemps de 1968, la revue *Naturope*, Bulletin du Centre Européen d'Information pour la Conservation de la Nature, annonçait cette initiative sous forme d'une déclaration de R.E. BOOTE, président du Groupe préparatoire de l'Année européenne de la Conservation de la Nature. En voici le texte :

« L'Année européenne de la conservation de la nature (A.E.N.) a pour but d'attirer l'attention du public sur la nécessité d'aborder dans une optique nouvelle les effets qu'exercent sur la campagne le progrès technologique, les pressions démographiques et les attitudes d'une société en évolution. La nature ignorant les frontières politiques, il est devenu impossible de traiter ces problèmes au seul niveau national. Ils concernent chaque citoyen européen à qui il incombe personnellement d'œuvrer en faveur d'un milieu physique où l'homme puisse habiter et se délasser dans les conditions les plus favorables.

L'A.E.N. devrait fournir une démonstration des efforts conjugués entrepris par un grand nombre de nations pour améliorer le milieu naturel de l'homme. Elle s'ouvrira officiellement au début de 1970 par une conférence qui groupera à Strasbourg non seulement les représentants des dix-huit pays membres du Conseil, mais aussi ceux de nombreuses autres nations, d'organisations internationales et des cercles principalement intéressés. Ils s'emploieront à définir d'un commun accord la doctrine et les principes essentiels au maintien et à l'amélioration du milieu physique et à les codifier dans une déclaration européenne sur la conservation de la nature.

Trois types principaux d'activités nationales paraissent indispensables au succès de l'A.E.N. — étant entendu que leur choix ne doit pas avoir pour effet de limiter la portée et l'ampleur de l'effort de chaque pays :

1. Des expositions et mesures connexes, centrales, locales, ayant pour but de mieux sensibiliser la population aux problèmes du milieu naturel ;

2. Des conférences de caractère général ou spécialisé, destinées à montrer aux chefs de file à tous les niveaux comment leur action et les responsabilités qu'ils exercent influent sur le milieu naturel et comment ils peuvent aider à le rendre plus agréable ;

3. Une participation personnelle, au moyen de projets de conservation spécifiques exécutés sur le plan national et à l'échelon local.

Des rapports sur les résultats des activités nationales et européennes menées au titre de l'A.E.N. ainsi que des propositions pour une action commune seront présentés en 1971 au comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles, au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et aux gouvernements. *

Cette initiative a été appuyée par un grand nombre de pays membres du Conseil de l'Europe. La France a constitué un Comité National d'Organisation qui comprend aussi bien des représentants des Administrations que des organismes privés, dont la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature. Quatre thèmes techniques ont été retenus : « Urbanisation et Nature », « Développement industriel et Nature », « Développement des loisirs et Nature », et deux thèmes de synthèse : « Information et éducation du public » et « Législation et Réglementation ».

Dans le cadre de l'A.E.N., la S.E.P.N.B. développera son action de propagande, sans négliger toutefois les réalisations concrètes qu'elle mène depuis dix ans.

Albert LUCAS.